

VILLE DE SHEDIAC
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
PROCÈS-VERBAL

le 26 juin 2023
19 h
SALLE DU CONSEIL

Présents: Roger Caissie, maire
Sylvie Collette-Boudreau
Jean-Claude Bertin
Paul Boudreau
Peter Breau
Patricia Bourque-Chevarie
Janice Cormier
Roland Cormier
Joël Despres
Germaine Gallant
Murray Lloyd
Harry McInroy
Émile O'Brien

Membres non-votants présents: Victor Boudreau, directeur général
Sylvain Montreuil, greffier
Julie Bélanger
Robert McEwen
Luc McGraw

20 personnes du public étaient présentes.

1. Ouverture de la séance

Le président, le maire Roger Caissie déclare la séance ouverte à 19 h.

2. Constatation du quorum par le greffier

Le greffier constate qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il faut ajouter le point 8.4 à l'ordre du jour - **Rapport du comité des arts et de la culture.**

Proposé par: Jean-Claude Bertin

Appuyé par: Paul Boudreau

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

MOTION ADOPTÉE

5. Adoption des procès-verbaux

5.1 Procès-verbal de la réunion tenue le 12 juin 2023

Proposé par: Harry McInroy

Appuyé par: Murray Lloyd

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 12 juin 2023 soit adopté.

MOTION ADOPTÉE

6. Présentations publiques/pétitions/délégations

6.1 Léo Doiron - Quai des Pellerin

Léo Doiron nous présente des détails par rapport à un terrain qui selon lui appartiendrait à la Ville de Shediac sur lequel un quai était anciennement installé pour permettre un accès à la rivière Scoudouc. Il présente les détails d'un titre de propriété datant de 1962 et demande aux conseillers de la Ville de Shediac de revenir sur leur décision de ne pas permettre l'accès à la rivière Scoudouc à partir de cet endroit.

7. Lecture de correspondance

7.1 Bowers' Construction Ltd

Le directeur général, Victor Boudreau indique que la Ville de Shediac a reçu une demande de Bowers' Construction Ltd. qui aimerait que le conseil municipal accorde une permission spéciale leur permettant de débiter le travail 30 minutes plus tôt que le règlement 91-25, en ce qui concerne le bruit excessif, le permet. Ils aimeraient commencer le travail vers 6h30 au lieu de 7h00.

Proposé par: Roland Cormier

Appuyé par: Sylvie Collette-Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, en vertu de l'arrêté 91-25, Arrêté relatif à la prévention de bruits excessifs, le Conseil accorde une permission spéciale à Bowser's Construction afin de permettre le début des travaux sur les phases 1 et 2 du projet de reconstruction de la rue Pleasant à partir de 6h30. Ce projet implique des travaux sur les rues suivantes: Pleasant, Centennial, Seaman, Elizabeth, Robidoux et Belliveau.

MOTION ADOPTÉE

8. Rapports des comités permanents et spéciaux

8.1 Rapports financiers divers

Le directeur général a partagé des rapports financiers en date du 31 mai 2023 avec le Conseil.

Le conseiller Peter Breau s'interroge par rapport à l'item de la traduction lors des conseils de ville et dans la préparation de tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du conseil de ville. Les sommes que la Ville de Shediac doit payer sont beaucoup plus élevées que ce qui était budgété. Le directeur général Victor Boudreau indique que les coûts estimés dans le budget étaient basés sur l'année précédente et qu'à ce moment il n'était pas nécessaire de traduire tous les documents. De plus, la durée des réunions, depuis quelques mois, fait en sorte que le budget de la traduction simultanée a également augmenté. C'est pour ces raisons que le budget de traduction est beaucoup plus élevé.

Le conseiller Roland Cormier indique que le gouvernement de la province peut déboursier des fonds pour assurer la traduction des documents pour les conseils de ville qui en ont besoin. Victor Boudreau précise que la Ville de Shediac a soumis une demande et que l'administration allait vérifier où en est cette demande.

Peter Breau demande également des précisions à propos de l'item "Projets spéciaux du conseil" pour les frais d'ingénieries de la caserne de pompier, car le montant est plus bas. Victor Boudreau précise que les dépenses ne sont pas complétées, au fur et à mesure que le travail se poursuit, les factures vont continuer à rentrer.

Patricia Bourque-Chevarie aimerait obtenir des rapports détaillés des comptes de dépense des conseillers et du maire. Avant, chaque conseiller et le maire recevaient ses propres dépenses et ça permettait de mieux faire le suivi.

8.2 Services de protection

8.2.1 Services de police

Le caporal Belliveau présente le rapport du dernier mois en ce qui concerne les services de police. Il désire obtenir l'aide de la population de la région en ce qui concerne l'utilisation des VTT par les jeunes. Au cours des derniers mois, le détachement de Shediac de la GRC a reçu 5 plaintes concernant ce type de véhicule. Trois pour une présence sur les routes et selon lui ce qui est plus inquiétant c'est qu'il y a eu deux collisions entre des véhicules et des VTT conduits par des personnes d'âge mineur de moins de 16 ans qui ne portaient pas de casque. Dans les deux cas, il s'agit de blessures sérieuses. La GRC désire donc avertir les parents que depuis le mois de janvier, 47 plaintes ont été enregistrées concernant les VTT et huit de ces dossiers étaient des collisions avec des blessures. Ces jeunes sont sous la responsabilité des parents et ils devraient être au courant des déplacements de ces jeunes utilisateurs et surtout sont-ils au courant qu'ils ne portent pas de casque ou de ceinture de sécurité.

Le conseiller Paul Boudreau se demande si quelque chose pourrait être fait pour réellement empêcher les VTT d'accéder les sentiers de la Ville de Shediac. Pour le caporal Belliveau, ceux et celles qui décident de ne pas suivre les lois vont toujours trouver un moyen pour passer où ils veulent passer.

8.2.2 Services d'incendie

Le rapport mensuel des statistiques avait été présenté lors d'une réunion antérieure.

8.3 Rapport des permis de construction

Le rapport des permis de construction avait été présenté lors d'une réunion antérieure.

8.4 Rapport du comité des arts et de la culture

Le directeur général, Victor Boudreau, présente un projet du CAFI qui se tiendra lors du Festival du homard. Le comité Arts et Culture de la Ville de Shediac recommande d'octroyer 5 500 \$ au CAFI en relation avec la politique culturelle de la municipalité.

La conseillère Patricia Bourque-Chevarie demande si tout le projet est relié à l'activité du Festival du Homard. Victor Boudreau précise qu'il s'agit en partie de frais de déplacement et pour tenir l'événement, mais aussi de l'aide pour la location d'espace à Shediac pour la tenue d'événements et de réunions et enfin pour procéder à la réimpression de leur Guide des nouveaux arrivants.

Proposé par: Sylvie Collette-Boudreau

Appuyé par: Janice Cormier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Le Conseil accepte la recommandation du comité Arts et Culture de donner un octroi de 5,500\$ à CAFI en relation avec la politique culturelle de la municipalité et que ces fonds proviennent du compte 1-27160 Politique culturelle.

MOTION ADOPTÉE

9. Rapport du directeur général

Le directeur général, Victor Boudreau, présente son rapport. L'administration poursuit son travail pour remplir les postes vacants. La priorité est placée sur le poste à la direction des finances. D'ailleurs, le comité de sélection doit rencontrer deux personnes au cours des premières semaines de juillet.

Avec la saison estivale qui est commencée et surtout l'arrivée de plusieurs nouveaux employés, toute l'équipe travaille à s'assurer que la Ville de Shediac est bien représentée pendant les prochains mois.

10. **Recommandations de la CSRSE**

11. **Affaires non terminées**

11.1 **Embauche d'un ingénieur consultant pour projet rue Main 2024**

Robert McEwen explique qu'il s'agit d'un projet préliminaire visant la reconstruction de la rue Main entre le pont Foch et la rue Chesley. Les travaux préliminaires seront réalisés cet été pour faire l'appel d'offres cet automne et pour octroyer le contrat en janvier/février 2024. La période de travaux prendrait place durant tous les mois de construction l'année prochaine.

La conseillère Janice Cormier explique que pour la période touristique, surtout pour permettre au milieu des affaires de pouvoir compter sur une bonne saison touristique et pour célébrer pleinement le 75^e anniversaire du Festival du homard, il faudrait prévoir un arrêt de la construction pour nous permettre de profiter de la saison touristique. Robert McEwen indique que si c'est possible le travail pourrait commencer avant et il est possible que les détails d'une pause dans le projet soit inclus dans l'appel d'offres.

Peter Breau demande si, comme c'était le cas l'été dernier, le pont devra être complètement fermé? Robert McEwen indique que le pont ne fermera pas durant cette période.

La conseillère Sylvie Colette-Boudreau déclare que même si les estimations pourraient être plus élevées, avec tous les événements dans notre région l'été prochain, nous devons prévoir un arrêt de la construction.

Murray Lloyd indique que si la Ville de Shediac impose un arrêt de la période de construction, il est fort probable que des entrepreneurs décideront de ne pas participer à l'appel d'offres.

Proposé par: Murray Lloyd

Appuyé par: Jean-Claude Bertin

QU'IL SOIT RÉSOLU d'accorder l'ingénierie du projet de Reconstruction de la rue Main du pont Foch à la rue Chesley à Englobe Corp. à une valeur de \$398,419.45 TVH Net incluse. La Commission des Égouts Shediac et Banlieues (CESB) sera responsable de rembourser 14% de ces frais à la Ville. La phase de conception d'une valeur de \$180,101.92 TVH Net incluse proviendra du fonds de réserve capital général. La balance proviendra du fonds attribué à la construction.

MOTION ADOPTÉE

12. **Introduction des affaires nouvelles**

12.1 **Conseiller Harry McInroy - Recours aux services d'un urbaniste, sur la base d'un contrat de consultant, afin d'accélérer la procédure d'examen du plan de développement municipal**

Le conseiller Harry McInroy a présenté une motion visant à demander à l'administration municipale d'étudier la possibilité d'engager les services d'un urbaniste afin d'accélérer le processus d'examen du plan d'aménagement municipal. Avec tous les développements auxquels nous sommes confrontés actuellement, il est préférable d'être proactif et d'avoir un consultant qui travaille sur un nouveau plan d'aménagement municipal.

Le conseiller Roland Cormier indique que nous payons déjà des frais à Plan360, alors il croit que notre facture devrait être ajustée parce qu'ils ne sont pas en mesure de faire le travail dans un délai raisonnable. Pour lui, attendre jusqu'à 2025-2026 est beaucoup trop loin.

Le maire Roger Caissie précise que les sommes déboursées à Plan360 sont basées sur l'assiette fiscale et la population. Nous payons en fonction de ces chiffres.

Proposé par: Harry McInroy

Appuyé par: Murray Lloyd

ATTENDU QUE le plan d'aménagement municipal (PDM) de la Ville de Shediac a été adopté en 2012 et révisé pour la dernière fois en 2017 ; et,

ATTENDU QUE, durant ce temps, la ville a connu une croissance considérable, en raison des fusions et d'un taux de développement accéléré ; et,

ATTENDU QUE les services de planification de la Commission de services régionaux du Sud-Est sont responsables des examens du PDM et d'autres questions de planification pour plusieurs municipalités nouvellement fusionnées et, par conséquent, ne peuvent pas s'engager à effectuer un examen complet du PDM de la Ville de Shediac au cours des 12 à 14 prochains mois ;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu que le conseil municipal demande au personnel d'étudier la possibilité de retenir les services d'un urbaniste, à titre de consultant ou de contractuel, afin d'accélérer le processus d'examen du PDM, et que le personnel fasse rapport de ses conclusions au conseil municipal en septembre 2023.

MOTION ADOPTÉE

13. Demandes de renseignements par les membres du conseil

La conseillère Janice Cormier indique qu'il y a de l'accumulation d'eau de pluie sur la portion ouest de la rue Main près du Sobeys. Robert McEwen indique qu'il n'a pas reçu de plaintes, mais qu'il peut tout de même demander à l'équipe de vérifier.

De son côté, le conseiller Jean-Claude Bertin demande si la question du gazebo du 107, rue McQueen qui empiète sur le terrain de la Ville de Shediac a été résolue. Le directeur général indique que le dossier est toujours en cours, mais que ce n'est pas encore résolu.

Le conseiller Émile O'Brien demande qui fait partie du comité de sélection pour le poste à la direction des finances? Le maire Roger Caissie indique qu'il en fait

partie en compagnie du directeur général, Victor Boudreau, de la conseillère Patricia Bourque-Chevarie, de Denise Guitard, Responsable des ressources humaines, de Nicole Rioux, une ancienne directrice des finances de la Ville de Dieppe et enfin d'un consultant qui aide la municipalité à remplir ce poste.

La mairesse adjointe Sylvie Colette-Boudreau aimerait que la Ville de Shediac publie des renseignements sur les bonnes pratiques à suivre pour les usagers de vélos et de vélos assistés.

Murray Lloyd félicite l'équipe des opérations municipales pour l'utilisation des couleurs sur la surface de la rue Main. C'est plus voyant et c'est une très bonne chose.

Patricia Bourque-Chevarie revient sur la présentation publique de M. Léo Doiron au sujet du quai des Pellerin. Elle pense que la Ville de Shediac devrait prendre les mesures nécessaires pour déterminer si cette parcelle de terrain appartient à la municipalité. Le maire Roger Caissie lui indique que si elle veut procéder avec une telle initiative, elle doit présenter une motion à l'administration. Elle entend présenter une motion.

Toujours au sujet de l'accès à la rivière Scoudouc, le conseiller Paul Boudreau aimerait savoir où en est la Ville de Shediac dans ce projet. Il aimerait connaître l'échéancier et quand nous serons en mesure de prendre une décision. Le directeur général, Victor Boudreau, indique que la municipalité a transmis des renseignements au ministère des Transports, mais que pour le moment, nous attendons toujours une réponse de la province.

14. Présentation et lecture des arrêtés

15. Motions et résolutions

15.1 Désignation d'un employé responsable de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée

L'article 48.1 (4) de la **Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée** exige qu'un organisme public désigne un de ses cadres ou employés pour assurer sa conformité avec la présente loi, de répondre aux demandes de renseignements du public, de mettre à la disposition du public des renseignements concernant ses pratiques relatives aux renseignements et de recevoir les plaintes du public au sujet d'une contravention à la présente loi ou à ses règlements qu'il aurait commise.

Proposé par: Sylvie Collette-Boudreau

Appuyé par: Germaine Gallant

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 48.1(4) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, chaque organisme public doit désigner une personne ou un groupe de personnes responsable pour l'application de cette loi;

ATTENDU QUE la Ville de Shediac est un organisme public local en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil de la Ville de Shediac désigne le greffier comme le responsable de la Ville de Shediac pour l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

MOTION ADOPTÉE

15.2 Brigadier à l'école MFB

Le contrat du brigadier de l'école MFB doit être renouvelé. M. Maurice Boudreau a démontré de l'intérêt à poursuivre son travail.

Émile O'Brien croit que M. Boudreau joue un rôle extrêmement important dans la communauté pour protéger nos enfants et je crois qu'il devrait être payé davantage. Il propose un amendement à la motion pour que M. Boudreau soit payé 1200\$ de juin à décembre 2023 et 1250\$ de janvier à juin 2024.

Murray Lloyd se demande si d'autres endroits sur le territoire de la Ville de Shediac, comme le secteur de l'école de Shediac Cape, pourraient bénéficier de la présence d'un brigadier. Aussi, il se demande s'il ne serait pas préférable de consulter les autres municipalités de la région pour comparer les salaires octroyés aux brigadiers.

Janice Cormier propose d'attendre jusqu'à la fin du mois d'août avant de voter sur une augmentation de salaire afin d'évaluer les salaires donnés aux brigadiers d'autres régions. Elle propose donc de tabler les motions.

Proposé par: Joël Despres

Appuyé par: Sylvie Collette-Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'on retienne les services de Monsieur Maurice Boudreau à titre de brigadier scolaire pendant l'année scolaire 2023-2024; que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente et que la rémunération pour fournir ce service soit fixée à 1000 \$ par mois de septembre à décembre 2023 et 1050 \$ par mois de janvier à juin 2024.

Modification :

Proposé par: Émile O'Brien

Appuyé par: Paul Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'on modifie la motion proposée afin de retenir les services de Monsieur Maurice Boudreau à titre de brigadier scolaire pendant l'année scolaire 2023-2024, mais avec un salaire plus élevé que proposé; que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente et que la rémunération pour fournir ce service soit fixée à 1200 \$ par mois de septembre à décembre 2023 et 1250 \$ par mois de janvier à juin 2024.

MOTION REJETÉE

Modification :

Proposé par: Janice Cormier

Appuyé par: Roland Cormier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la motion soit tablée jusqu'à la fin du mois d'août afin d'obtenir plus d'information par rapport aux salaires des brigadiers des autres municipalités, ainsi que la possibilité d'engager un autre brigadier pour la région de Shediac Cape.

Vote pour tabler les motions : 11 votes en faveur et 1 contre.

MOTION ADOPTÉE

15.3 Nomination - Résolution bancaire

Avec la nomination de Sylvie Colette-Boudreau à titre de maire suppléante, en date du 29 mai 2023, il est nécessaire d'apporter des changements au niveau des signataires pour la municipalité de Shediac;

Proposé par: Peter Breau

Appuyé par: Joël Despres

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Shediac doit désigner les personnes ayant l'autorité de signer les chèques et autres documents bancaires au nom et pour le compte de la Ville de Shediac;

ATTENDU QUE suite à la nomination de Sylvie Colette-Boudreau à titre de maire suppléante, en date du 29 mai 2023, il est nécessaire d'apporter des changements au niveau des signataires pour la municipalité de Shediac;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DONC RÉSOLU QUE le maire Roger Caissie, la maire suppléante Sylvie Colette-Boudreau, le directeur général Victor Boudreau et Lise Cormier, adjointe à la direction des Finances, soient autorisés de signer les chèques et autres documents bancaires au nom et pour le compte de la Ville de Shediac.

MOTION ADOPTÉE

15.4 Nomination - Agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux

Le directeur général Victor Boudreau indique que M. Maillet est entré en fonction au mois de février 2023, mais qu'aucune motion n'a été mise de l'avant pour officialiser ce rôle.

Les conseillers discutent à propos du rôle de l'agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux et de sa portée dans les nouveaux territoires qui se sont joints à la Ville de Shediac. L'administration fournira plus de détails au conseil par rapport à ce que l'agent peut faire et ne pas faire.

Proposé par: Émile O'Brien

Appuyé par: Germaine Gallant

ATTENDU qu'en vertu de l'article 72 de la Loi sur la gouvernance locale, le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés du gouvernement local et fixer leur mandat.

PAR CONSÉQUENT IL EST DONC RÉSOLU QUE la Ville de Shediac procède à la nomination de M. Claude Maillet à titre d'agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux en date du 7 février 2023.

MOTION ADOPTÉE

15.5 Annulations de réunions

Avec la saison estivale qui est commencée, les élus et le personnel profitent de cette période pour prendre des vacances. Comme par le passé, certaines réunions devront être annulées.

Proposé par: Germaine Gallant

Appuyé par: Sylvie Collette-Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les réunions plénières du 3 juillet et du 7 août 2023, de même que les réunions ordinaires du 17 juillet, 31 juillet et 14 août 2023 soient annulées en raison des vacances des élus et du personnel. Une réunion extraordinaire pourrait être convoquée si le besoin s'en fait sentir.

MOTION ADOPTÉE

15.6 Achat de terrains pour projet de trottoirs 2023

La Ville de Shediac doit acquérir des parcelles de terre pour accommoder la construction d'un nouveau trottoir sur la rue Webster entre la rue Chesley et la rue LeBlanc.

Proposé par: Patricia Bourque-Chevarie

Appuyé par: Paul Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville achète une portion de parcelle de terre avec NID 01044338 du propriétaire pour une valeur de \$12,000.00 et une portion de la parcelle de terre avec NID 01044577 du propriétaire pour une valeur de \$15,000.00 pour accommoder la construction d'un nouveau trottoir sur la rue Webster entre la rue Chesley et la rue LeBlanc.

L'arpentage et les services juridiques seront aussi procurés par la Ville. Les fonds proviendront du compte 28291 Nouveaux Trottoirs – Plan de 10 ans.

MOTION ADOPTÉE

15.7 Adjudication du contrat pour surface multisports

L'appel d'offres pour la reconstruction de la surface multisports s'est terminé le 20 juin dernier.

Certains conseillers croient qu'avant d'accepter la proposition actuelle, l'administration de la Ville de Shediac devrait obtenir un autre avis de la part des ingénieurs pour savoir s'il serait possible d'inclure un toit sur la surface. Une autre partie du conseil estime que la motion devrait aller de l'avant pour terminer ce projet et appuyer les gens du comité.

Proposé par: Harry McInroy
Appuyé par: Germaine Gallant

QU'IL SOIT RÉSOLU D'ACCORDER le contrat 'Reconstruction de la Surface multisport' au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Camille Léger Construction Ltd. Au montant de \$746,687.76 TVH NETTE comprise. Les fonds proviendront du compte 1-28290 Projets Spéciaux – Infrastructure Sportive (d'où il y a \$225,018.37 disponible du 300 000 \$ original après les frais d'ingénierie), et le reste proviendra du compte de réserve en capital.

Modification :

Proposé par: Roland Cormier
Appuyé par: Peter Breau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la motion soit tablée afin de permettre à l'administration d'obtenir plus de renseignements de la part de nos consultants en ingénierie sur la modification du projet pour inclure un toit sur la surface multisport, avant la date butoir du 20 juillet, date à laquelle une réponse doit être fournie à la compagnie choisie lors de l'appel d'offres.

Le vote est à égalité 6 pour et 6 contre. Le maire Roger Caissie tranche en faveur de tabler la motion, afin d'obtenir plus d'information à propos du projet et des options possibles pour l'ajout d'un toit. Les informations devront être présentées avant le 20 juillet 2023, date à laquelle la Ville de Shediac doit répondre au plus tard à la compagnie choisie lors de l'appel d'offres. Une réunion extraordinaire du Conseil de ville devra être organisée.

MOTION ADOPTÉE

15.8 Embauche d'un ingénieur consultant pour projet rue Breaux-Bridge 2024

Projet d'extension de la rue Breaux-Bridge jusqu'à la rue Bellevue Heights ainsi que la reconstruction de la Bellevue Heights de cet endroit jusqu'à la rue Main.

Proposé par: Janice Cormier
Appuyé par: Sylvie Collette-Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU d'accorder l'ingénierie du projet Extension Breaux-Bridge Phase 1 à EXP Services Inc. à une valeur de \$260,224.86 TVH Net incluse. Ce projet inclut l'extension de la Breaux-Bridge jusqu'à la Bellevue Heights ainsi que la reconstruction de la Bellevue Heights de cet endroit jusqu'à la rue Main. La Commission des Égouts Shediac et Banlieues (CESB) sera responsable de rembourser 5% de ces frais à la Ville. La phase de conception d'une valeur de \$123,306.72 TVH Net incluse proviendra du fonds de réserve capital général. La balance proviendra du fonds attribué à la construction.

MOTION ADOPTÉE

15.9 Incitatif en matière de développement résidentiel pour maisons en rangée

Proposé par: Jean-Claude Bertin

Appuyé par: Janice Cormier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Shediac émette un chèque pour l'incitatif en matière de développement résidentiel pour un montant total de 37 000 \$ plus TVH à ACVE CAPITAL INC.

MOTION ADOPTÉE

15.10 Paysage linguistique – Kainan Restaurant

Proposé par: Germaine Gallant

Appuyé par: Jean-Claude Bertin

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Shediac rembourse le commerçant suivant et que les fonds utilisés pour le remboursement viennent du budget Paysage linguistique soit le compte 1-26425.

- Kainan Restaurant Inc. 1 515.70 \$ plus TVH.

MOTION ADOPTÉE

16. Nominations aux comités

17. Ajournement

Germaine Gallant propose l'ajournement vers les 21h10.

Roger Caissie, maire

Sylvain Montreuil, greffier